

Cadre réservé à l'organisme forestier diffusant ce document.

**UNION des FORESTIERS PRIVES de L'ARDECHE
U.F.P.A.**

UFPA Chambre d'agriculture
95 Avenue Georges Brassens CS 30418
26504 Bourg les Valence Cedex
Tél : 04 27 24 01 81



Courriel : ufpa.syndicat07@foretpriveefrancaise.com

Le CRPF, l'UFPA et l'ASAM participent à la "Commission chasse" départementale. Afin que vos délégués puissent vous représenter pour la régulation du gibier et notamment l'attribution de bracelets, vous pouvez remplir ce bulletin et le renvoyer à l'UFPA

FICHE "DEGATS DE GIBIER" (1)	CH	C	L	S
------------------------------	----	---	---	---

Voir notice au verso

PROPRIETAIRE

Nom, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

LOCALISATION DES DEGATS

Commune de situation des bois sinistrés (2) :

Nom éventuel du massif forestier :

Parcelle cadastrale concernée (2) : section ; N° ; surface :

Caractéristiques du peuplement forestier :
.....

NATURE DES DEGATS

Nature (3) : frottis m ; abrouissement ; autre à préciser

Surface de la plantation ou régénération attaquée :

Essence attaquée :

Ampleur (4) : 1 à 5% ; 6 à 25% ; 26 à 100%

Nombre de plants :

Age de la plantation : Catégorie des plants (5) : H1 ; H2 ; H3

Date de l'observation des dégâts : mois : ; année : 19.....

REGARNIS - PROTECTION mise en place (le cas échéant).

Nombre de regarnis (6) : Coût des regarnis (7) :

Nature de la protection (8) : Coût de la protection (9) :
.....

COMMENTAIRES (10) :

A
Le
Signature

NOTICE

FICHE "DEGATS DE GIBIER"

.....

- (1) Cocher la bonne case : **CH** = Chevreuil ; **C** = Cerf ; **L** = Lapin ; **S** = Sanglier.
- (2) Remplir une fiche par commune et par parcelle.
- (3) Frottis : indiquer la hauteur moyenne des frottis.
Abrouissement = destruction de l'extrémité des pousses.
- (4) Indiquer le pourcentage d'arbres morts ou fortement endommagés par rapport à la surface ; indiquer de plus le nombre de plants morts ou fortement endommagés que cela représente.
- (5) Distinguer : $H1 < 30 \text{ cm}$; $30 \text{ cm} \leq H2 \leq 100 \text{ cm}$; $H3 > 100 \text{ cm}$.
- (6) Mentionner le nombre de plants remplacés du fait des dégâts.
- (7) Chiffrer si possible le coût des plants et de leur mise en place.
- (8) Il s'agira :
 - de répulsifs : indiquer la marque commerciale
 - de protection individuelle des plants : indiquer le type de matériel utilisé
 - d'engrillagement le cas échéant.
- (9) Chiffrer si possible le coût des protections et de leur mise en place.
- (10) Faire tout commentaire sur l'importance des dégâts, leur répétition, l'efficacité des protections mises en place, etc...